



Auberchicourt,
Le 4 Septembre 2024

N° 2024/123

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2213-2 alinéa 2,
Vu l'organisation de l'asso en fête le samedi 7 Septembre 2024 sur la place Suzanne Lanoy organisé par la commune,
Considérant la nécessité d'interdire le stationnement une partie de la Place Suzanne Lanoy.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur une partie de la Place Suzanne Lanoy le Samedi 7 Septembre de 14 h à 18 h.

La rue Lacour sera barrée à la circulation le 7 Septembre 2024 de 14 h à 18 h du carrefour rue Lacour/Bernonville jusque l'intersection avec la Résidence de l'Hôtel de Ville.

Le sens interdit de la rue Lacour et celui situé sur la place devant la voute de la rue Bernonville seront levés pendant la période citée ci-dessus.

Article 2 : Ces interdictions seront matérialisées par la pose de panneaux adéquats.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Aiu Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Auberchicourt,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le responsable de EVEOLE Guesnain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de communication de la Commune,

Qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en les formes ordinaires.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,

Marie-Hélène Laporte

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.49.36 59165

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr

